

AB CONSEILS HOLDING

Espace Vignes et Terroir, Route de Saussines, 30250 SOMMIERES
SARL au Capital de 100 Euros, RCS Nîmes 832381529

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 31/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente-et-un janvier, à 10 heures 30, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Est présent :

- M Nicolas ALTEIRAC, détenant 100 parts sociales, soit 100 % du capital

L'assemblée est présidée par M Nicolas ALTEIRAC, gérant - associé, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales, représentant 100 des 100 parts sociales composant le capital social et des droits de vote y attachés, soit 100 % du capital social, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Décision de transfert du siège social et principal établissement
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président après lecture du rapport de la gérance à cette assemblée générale extraordinaire ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes relatives à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide le transfert du siège social et principal établissement de la société à compter du 1^{er} février 2025, à

20 Avenue de la Dame, 30132 CAISSARGUES

L'article 4 des Statuts sera modifié en conséquence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée par le gérant, associé unique et président de séance.

N ALTEIRAC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line.